



Cours minerves résiliation anticipée de contrat

Par **eliane92**, le **17/12/2016** à **12:25**

Madame, Monsieur,

Actuellement j'ai fait une demande de résiliation pour des cours à distance les cours Minerves, une rupture de contrat anticipé après 11 mois .

J'ai adressé une lettre recommandée pour résiliation de contrat car j'avais plus les moyens de payer et que cet société était difficilement joignable et souvent aucun profs n'étaient disponibles .

Cette entreprise m'a répondu par recommandé en m'indiquant qu'il était impossible de résiliation au delà de 3 mois .

Cependant j'ai bloqué définitivement les prélèvements .

Merci de m'indiquer les solutions qui s'offraient à moi .

Par **morobar**, le **18/12/2016** à **18:23**

Bonsoir,

Vous lisez les 1000000 conversations ayant le même sujet.

Vous êtes en tort juridiquement à 100% et vous n'avez guère de recours à cet état de fait.

Mais ces écoles ne mettent jamais en œuvre une procédure judiciaire.

Uniquement des menaces et du harcèlement.

A vous de voir.